

## Les pôles de compétitivité face à la mondialisation

Myriam Matray

► **To cite this version:**

Myriam Matray. Les pôles de compétitivité face à la mondialisation. Revue Oriental.ma, 2009, L'arbre du développement se nourrit du savoir, pp.45-47. <hal-00993047>

**HAL Id: hal-00993047**

**<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-00993047>**

Submitted on 26 Oct 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Mondialisation et libéralisation des potentiels de croissance :  
Comparaison Europe et pays du Sud de la Méditerranée.***

**Via l'expérience de la politique industrielle  
des pôles de compétitivité face à la mondialisation.**

Myriam MATRAY  
Doctorante en Sciences économiques  
IAE – Université Jean Moulin LYON3  
Centre de recherche MAGELLAN  
Equipe EURISTIK

Le pôle de compétitivité, en tant que système d'entreprises ancré dans une région, concourt à assurer la compétitivité mondiale de long terme à une production nationale. L'impact bénéfique du regroupement d'entreprises n'est pas une observation récente. Marshall<sup>1</sup> (1890) qualifiait ce processus de « district industriel » et utilisait le terme « d'atmosphère industriel » pour décrire le dynamisme généré par la coopération et l'échange de savoir-faire au sein du district. Progressivement différentes formes d'organisations productives locales (OPL) ont été répertoriées : districts industriels, systèmes productifs locaux SPL et notamment les pôles de compétitivité. A la différence des années 1970 où les OPL étaient observées de part l'initiative personnelle d'entrepreneurs, désormais elles font l'objet d'une politique industrielle émanant de la Commission Européenne.

**1. La mondialisation, levier des pôles de compétitivité**

Selon Michalet C-A, « la mondialisation est un phénomène multidimensionnel, qui recouvre trois éléments principaux : le développement des flux d'échanges ; la délocalisation de la production ; et les mouvements financiers. Ces trois éléments sont interdépendants. »

Paradoxalement le pôle de compétitivité à visibilité nationale et voire mondiale accorde de l'importance au territoire sur lequel il est implanté, il réconcilie le global et le local. Cette nouvelle politique industrielle réalisée à des fins de compétitivité mondiale « think global but act local ». La mondialisation libère les potentiels de croissance, certes, mais elle est à l'origine en soi d'effets positifs comme négatifs, accroître la compétitivité est favorable notamment pour les consommateurs mais elle peut également être à l'origine de la faillite d'une entreprise qui n'a pas les capacités de se projeter face à la concurrence. La mondialisation permet d'accroître le panel de connaissances favorisant l'innovation, mais elle facilite la veille informationnelle, lance une course effrénée à l'innovation et détourne les consommateurs des biens traditionnels pour des biens à toujours plus haute technicité. La mondialisation n'a pas de frontière, elle est a-territorial pouvant provoquer un souci d'identification à un territoire. La liste des impacts positifs comme négatifs de la mondialisation est exhaustive. Dans ce contexte la politique industrielle des pôles de compétitivité intègre la mondialisation à son processus interne de fonctionnement.

Le pôle de compétitivité peut être un moyen pour canaliser les effets néfastes que la mondialisation peut engendrer :

- la négligence du statut d'identification du fait de l'a-territorialité,

- le scepticisme de l'échange d'information stratégique via les TIC d'où l'intérêt du « face to face »,
- la peur de la veille technologique d'où la nécessité du pôle pour restituer la confiance et la sûreté de l'information

Et de même ce dernier peut intégrer une partie des effets bénéfiques qu'elle procure :

- une myriade de réseaux, et de nouveaux marchés potentiels,
- la mondialisation des TIC et l'accumulation de compétences favorisant la mutualisation des savoirs et la recherche collaborative,
- et son absence de frontières virtuelles.

Progressivement cette nouvelle politique industrielle de PC a prouvé ses atouts face à la mondialisation et s'inscrit comme une politique de croissance pour atteindre la compétitivité nécessaire afin de s'intégrer dans le sillon de la mondialisation.

## **2. Les objectifs de la politique industrielle de pôles de compétitivité en Europe : le cas français**

L'objectif de cette politique est double avec un aspect interne de développement du territoire dans lequel il est implanté et un aspect externe de développement à savoir :

- Diffuser l'innovation (F. Perroux) au niveau du territoire dans lequel le PC est implanté, développer l'activité économique territoriale,
- Favoriser la compétitivité à visibilité nationale et voire mondiale du PC.

Ainsi, pour réaliser les objectifs du pôle ce qui importe, selon Savatier J., c'est la volonté de la mise en réseau des acteurs, or cette volonté est évolutive, tout comme les réseaux sociaux qui composent le pôle. Ainsi, selon Edouard S. et al (2004) « les réseaux connaissent des évolutions endogènes, liées à la transformation des liens, des objectifs et des membres [...] mais aussi des modifications de l'environnement externe ».

Pour assimiler ces mutations économiques liées à la mondialisation une politique industrielle axée sur le territoire a été mise en place par la CIIACT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires). De 2005 à 2007 il a été labellisé 71 pôles de compétitivité en France. Parmi eux ont été distingués 7 pôles mondiaux et 10 pôles à vocation mondiale. F. Leroy<sup>2</sup>, chargé de mission, membre du groupe de travail « pôles de compétitivité », Direction des entreprises, MINEFI, précise les principaux objectifs des pôles de compétitivité à savoir :

- Renforcer la compétitivité du territoire national,
- Dynamiser le développement économique,
- Créer ou maintenir des emplois industriels,
- Et attirer les investissements et compétences au niveau européen et mondial.

L'objectif final est bien d'améliorer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux. Le positionnement de l'Europe est tourné vers la qualité, seule différenciation possible face à une concurrence qui domine par les coûts. La finalité des pôles de compétitivité est de réinitialiser la compétitivité de l'Europe avec le souhait d'atteindre les objectifs fixés en 2000 par le sommet de Lisbonne.

### **3. L'initiative de pôles de compétitivité dans les pays méditerranéens via le partenariat euro-méditerranéen avec l'exemple du Maroc**

Côté Méditerranéen, longtemps spécialisé dans la production à bas coûts ils subissent eux aussi la concurrence surtout dans les secteurs traditionnels (exemple : le textile) de l'Inde, des pays asiatiques ou encore des pays de l'est. Ils sont également confrontés au dumping de change international. La politique de pôle de compétitivité est à son commencement, l'intérêt de s'intégrer dans cette nouvelle perspective est de réactualiser les savoir-faire pour les valoriser via la mondialisation. L'enjeu est de s'affirmer en rassemblant ses compétences pour créer une « valeur ajoutée » quantitative et qualitative à la production, un avantage concurrentiel, afin de redynamiser l'activité économique des entreprises méditerranéennes sur les marchés internationaux. D'où la mise en place de plans d'appui avec le soutien de l'Union Européenne.

- Depuis l'automne 1995, le processus de Barcelone, encadre les relations entre l'Union européenne et les pays de la rive sud et de la Méditerranée dans l'objectif de tendre vers la construction d'une zone euro-méditerranéenne de prospérité partagée et vers l'instauration progressive du libre-échange.

Par l'intermédiaire de ce processus poursuivi par la conférence de Barcelone II de 2005, la Commission européenne soutien des projets concrets d'aide au développement via une politique budgétaire expansionniste. Ainsi, le lancement d'une politique européenne de voisinage afin d'appuyer le partenariat euro-méditerranéen, s'est avéré initiateur entre autres de nombreux projets dont les projets MEDA (acronyme de « mesure d'ajustement »). Des similitudes de politiques locales avec l'Europe apparaissent telle l'émergence de l'initiative de politiques de pôles de compétitivité alliant croissance endogène, intelligence économique territoriale à des fins globales tel le concept de « glocalisation ».

- Ainsi le Maroc réalise l'essentiel de ses échanges avec l'Union Européenne qui lui a attribué le 13 octobre 2008 le « statut avancé », intermédiaire entre le partenariat et l'adhésion.

Le Maroc est le premier des Pays Partenaires Méditerranéens PPM<sup>3</sup> à avoir obtenu ce statut qui renforce le partenariat : les possibilités de coopérations avec l'Union Européenne sont élargies proposant une libération plus grande du commerce et notamment l'accès à quelques programmes et agences communautaires avec un soutien budgétaire d'ici 2013.

Une nouvelle stratégie émerge dans les pays méditerranéens avec notamment le programme MEDA développé au Maroc. En plus d'intervenir pour optimiser le partenariat euro-méditerranéen, cet accord prévoit des outils de coopération financière pour appuyer la mutation économique dans les pays partenaires méditerranéens. Il s'articule autour de divers plans d'appui dont les projets MEDA, les projets issus de la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat)... Le programme MEDA, décidé par le Conseil européen de Cannes en juin 1995, est l'un des instruments financiers de la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen. Une coopération financière est ainsi facilitée à travers les différents projets d'appui comme le programme MEDA et les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI). C'est la commission européenne qui, en collaboration avec chacun des partenaires méditerranéens, élabore des programmes d'aide à la transition économique. Ces programmes sont variés sous forme, notamment, « d'appui au développement du secteur privé, de soutien à la transition économique, d'aide à un développement socio-économique durable et d'appui aux programmes d'ajustement structurel »<sup>4</sup>.

Le programme MEDA s'inscrit dans l'objectif d'un développement durable, créateurs d'emplois et de richesses afin de s'adapter à la nouvelle dynamique de compétitivité. Il a permis la mise en place d'Unités d'Appui à Projet (UAP), entité de gestion de projet MEDA, au Maroc axées, notamment, sur le développement des ressources humaines<sup>5</sup> (éducation, formation) de trois secteurs d'activités pilotes, porteurs de l'économie Marocaine : le tourisme, le textile, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Ces projets vont intervenir pour valoriser (formation professionnelle, approche par compétences) et développer ces secteurs afin de répondre aux besoins des évolutions sociales et économiques des entreprises face à l'ouverture internationale. Quel est le rapprochement avec la politique de compétitivité ? L'enjeu de la formation. Cette méthode fait intervenir le processus d'intelligence économique sur une zone d'entreprises privées, sur un territoire donné. La formation du capital humain ou encore la présence d'infrastructures adaptées est une première phase d'émergence pour initier une politique de pôle de compétitivité.

L'aspect gouvernance peut également intervenir quant à par exemple l'inégale implantation géographique des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein d'un territoire et d'un pays (importance de l'enjeu des pôles de compétitivité en ce qui concerne la diffusion de l'innovation et de la transmission de la connaissance). De ce fait la gouvernance peut concerner tout ou partie du projet de développement économique d'où l'intérêt de l'intégrer au processus de fonctionnement d'un pôle de compétitivité dans les pays méditerranéens.

Ces plans d'appui, dont le programme MEDA, constituent les prémices d'une politique industrielle de pôles de compétitivité pour les pays méditerranéens. En ce sens les pays méditerranéens souhaitent s'industrialiser davantage, attirer les investissements étrangers (un des quatre objectifs de la politique de PC) afin de se positionner vis-à-vis de la concurrence et par conséquent afin de s'intégrer au mouvement de mondialisation en cours.

#### **4. Conclusion**

- La politique industrielle de pôle de compétitivité, en tant que représentation territoriale de la mondialisation, propose des perspectives de développement en accord avec les demandes du marché qui sont de plus en plus exigeantes (importance de l'investissement en recherche, en formation, complexité du processus d'innovation,...).
- Les pôles de compétitivité deviennent progressivement des outils de performance industrielle, pouvant permettre d'allier des savoir-faire pointus dans des domaines technologiques très variés ainsi qu'une vitesse et une fréquence de mise sur le marché des innovations. Ces deux enjeux majeurs rendent inéluctable le processus d'« innovation collaborative ».
- Les pôles de compétitivité constituent avant tout une politique de croissance, afin que chacun se positionne face à la concurrence et s'affirme sur les marchés mondiaux.
- Le rôle des institutions est primordial pour la création et la durabilité du pôle, tant au niveau des infrastructures, du matériel, des financements des programmes de recherche, des partenariats avec la région, le département, les organismes locaux que les chambres consulaires. Les fonds européens pour l'implantation des pôles de compétitivité en France ou encore les aides gouvernementales à travers les projets, comme les projets MEDA, dans les pays méditerranéens montrent combien l'implication du corps institutionnel est indispensable pour la crédibilité du projet, pour son lancement ainsi que pour sa pérennité.

---

<sup>1</sup> Marshall A., *Les principes de l'économie politique*, 1890, et Marshall A., *Principles of Economics*. London : Macmillan, 1890

<sup>2</sup> Leroy F., Pôles de compétitivité : de l'appel à projets à la labellisation. *Entreprises, réseaux et territoires*, le 22 mars 2005.

<sup>3</sup> Les PPM : Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

<sup>4</sup> « Union européenne et Méditerranée », la Documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-mediterranee/index.shtml>

<sup>5</sup> Des projets ont également porté sur le développement d'infrastructures, d'axes routiers, ainsi que sur d'autres secteurs d'activités.